



Chasse au Grand Gibier en janvier 2013

Ce 26 décembre 2012, le Gouvernement wallon notifie son Arrêté **prolongeant la chasse en battue et au chien courant du sanglier ainsi que la chasse aux espèces cerf, daim et mouflon à partir du 7 janvier prochain jusqu'au 31 janvier 2013** mais en suspendant la **chasse en battue du grand gibier les samedis et dimanches de ce mois de janvier.**

Autant nous estimons que l'allongement de la période est une mesure qui s'impose, autant nous tenons à signifier clairement notre lourde déception et inquiétude face à la décision du Gouvernement de suspendre la chasse en battue au grand gibier les jours de congés scolaires ainsi que les samedis et dimanches de janvier.

Nos représentants au Conseil supérieur wallon de la chasse avaient rendu un avis totalement défavorable à cette disposition et nous avons été rejoints par tous les membres de ce conseil. Néanmoins, le Gouvernement n'a pas tenu compte de cet avis unanime et a préféré céder aux pressions des utilisateurs récréatifs de la forêt au point qu'on peut se demander qui dirige en Wallonie: les Ministres ou les mouvances environnementalistes?

Cette décision est anti-démocratique mais aussi anti-pédagogique, contraire aux objectifs de réduction de population, aberrante en termes de compréhension pour le grand public alors que la chasse en battue est autorisée le week-end pour d'autres espèces de gibier, irrespectueuse vis-à-vis des personnes occupées professionnellement en semaine, des jeunes ainsi que des exploitants forestiers, décevante pour l'HORECA et inquiétante pour l'avenir de la chasse les week-ends et jours fériés.

Nous ne manquerons pas de signifier au Gouvernement notre désapprobation et notre ferme détermination à ne pas voir une telle mesure se répéter les prochaines années.

Vous trouverez le texte de l'arrêté et une coordination officieuse de l'Arrêté des ouvertures 2011 – 2016 sur le site www.chasse.be